

Collectif des Associations du CHM

Courrier à Monsieur Gaël LAMURE

Le 28 décembre 2020

Directeur du CHM par intérim

Monsieur

Nous faisons suite à votre dernier courrier concernant l'arrachage systématique des haies de thuyas, cyprès et sapinettes.

Nous pensons que nous ne parlons pas de la même chose et que vous n'avez peut-être pas perçu le ton de notre message.

Vous faites état des réunions direction associations qui ont eu lieu pendant l'été. Mais nous tenons à vous préciser que la première fois que ce sujet a été traité est le 12 novembre lors de la réunion mensuelle avec Renaud Brahim, qui sera en fait la dernière avec lui, avant son départ.

Nous avons alors signalé la brutalité de la méthode utilisée. Une fois de plus nous protestons contre cette méthode « à la hussarde », identique à celle utilisée lors du déplacement de la déchetterie sans concertation et en mettant les usagers riverains devant le fait accompli.

Il nous a été notifié, lors de cette réunion, que le chantier d'arrachage devait être terminé en juin 2021.

Nous avons proposé à M Brahim une méthode plus souple, plus étalée dans le temps après la réalisation d'une analyse parcelle par parcelle des urgences afin de définir des priorités.

En en rediscutant quelques temps plus tard on nous a dit d'une part que Renaud Brahim était revenu sur les délais et que nous aurions jusqu'à juin pour nous positionner sur l'arrachage des haies afin que celui-ci soit pris en charge gratuitement par la Socnat ; et d'autre part que cette « éradication » se ferait sur 3 ans

Ne soyez donc pas surpris de la réaction des résidents lorsque, dès votre retour au poste de direction par intérim, nous recevons un tel courrier.

Depuis plus d'un an nous avons demandé au CHM à maintes reprises de nous communiquer le CR de la Commission sécurité camping de la Préfecture, compte rendu qui devrait être affichée à l'entrée de l'établissement...

Devant les refus successifs et après qu'il nous ait été répondu dernièrement que le document était égaré ... nous avons décidé de nous le procurer par la voie légale en le demandant à la mairie.

Notre réaction a été motivée par les motifs suivants :

- Vos services disposaient des informations suite à la visite de ladite Commission depuis juin 2019, soit plus d'un an et demi ;
- Le CR est d'octobre 2019, soit plus d'un an ;
- Le CR ne relève aucune urgence dans les décisions à prendre, voire aucune date n'est donnée ;

- Un « avis conforme » a été délivré après la visite, donc en connaissance de cause des haies existantes, et aucun délai d'éradication ne figure dans ce CR ;
- Nous accorder 3 semaines pour donner notre accord à l'arrachage par votre courrier du 6 décembre est extrêmement court , d'autant plus que 90% des propriétaires ne sont plus sur place;
- Enfin la Commission de sécurité ne repassera qu'en 2022, ce qui laisse le temps d'une discussion et d'une planification douce.

Pour éviter toute polémique, et avant de vous adresser notre courrier, nous avons eu une longue discussion avec Monsieur Valette responsable de la Commission camping à la Préfecture de Gironde et il en ressort que :

- La hauteur des haies ne doit pas excéder 2 m. Elle a été fixée par la Commission de sécurité et Monsieur Valette n'a jamais demandé une taille si basse. Il est seulement demandé, outre un important débroussaillage des parties communes, un entretien périodique des parcelles, notamment des haies, et l'enlèvement du bois mort à l'intérieur des haies. Pourquoi alors nous avoir demandé de les tailler à 1m50 ? La mairie interrogée, nous répond qu'elle n'a pas à intervenir à l'intérieur du CHM, et que le PLU les fixe à 1m80....
- Le CR de la Commission ne donne pas non plus la liste des essences à éradiquer, elle se réfère seulement aux essences inflammables. Or d'après les pompiers, il y a deux variables à prendre en compte sur ce sujet : d'une part l'inflammabilité et d'autre part le degré de combustion.

Pour toutes ces raisons la précipitation qui ressort de votre courrier du 6 courant n'est pas de mise.

Sans effectuer un audit parcelle par parcelle, vous allez mettre à nue des quantités de bungalows et surtout de mobiles homes. Et pourtant c'est vous, quand vous étiez directeur, qui nous avait dit qu'il y aurait un régime particulier pour les villages de MH et pour Hawaï, où la densité et la promiscuité est très importante. Comment assurer aux résidents un minimum d'intimité ? Toujours quand vous étiez directeur, vous aviez demandé l'enlèvement de tout claustra. Quelle n'a pas été notre surprise de voir que la Commission les autorise quand il n'y a pas de « barrière naturelle » entre les habitats

Après avoir parcouru le CHM dans sa globalité il en ressort qu'il y a un certain nombre de haies mortes qui sont un véritable danger et pour lesquelles l'arrachage est certes impératif, mais il y a un énorme travail sur les parties communes ou des mimosas qui sont véritables arbres dont les branches se mélangent avec des pins situés à proximité immédiate d'hébergements. Il en est de même pour des cyprès de Leyland de 4 à 5 m complètement secs.

Vous précisez que les haies doivent être non rectilignes alors que vous venez de planter des arbustes alignés autour des nouveaux bungalows construits l'hiver dernier formant des haies rectilignes.

Nous pensons donc qu'un dialogue plus serein et plus ouvert ne peut être que constructif. Nous sommes conscients de la nécessité d'agir tant sur un plan sécuritaire que sur un plan esthétique et n'y sommes pas opposés bien au contraire.

Mais entre l'arrachage systématique des haies, même de thuyas et cyprès, et tout laisser en l'état il y a juste milieu. Pourquoi ne pas octroyer à un propriétaire, après diagnostic de sa parcelle effectuée conjointement par un salarié du CHM et un représentant de l'une des associations signataires, un délai d'un an avant tout arrachage de sa haie qui présenterait une non-conformité, le temps qu'il replante une haie répondant aux prescriptions et que celle-ci prenne de l'épaisseur ? Réaliser ce chantier dans la douceur et la bienveillance est certes plus lent et demande plus de travail mais générateur d'un climat général moins anxiogène et plus apaisant.

Et comment également ne pas penser à vos équipes sur le terrain qui se débat sans grands moyens (chaque année il y a un budget contraint), manquant de matériel et trop sollicité par l'alternance de travaux. Etaler sur deux ans cette campagne leur permettrait également de dégager du temps pour effectuer d'autres travaux tout aussi urgents, notamment la réfection des routes et des chemins, entre autres urgences....

C'est pourquoi nous souhaiterions que la réunion associations direction du 28 janvier soit avancée au plus tôt, et que dans l'immédiat vous repoussiez la date limite du 15 janvier ainsi que la date impérative du 1 octobre 2020, tant que le diagnostic complet n'aura pas été fait, et que le sujet des haies et végétaux d'une manière générale soit traité en concertation avec les associations et que l'arrachage des haies de cyprès et ou de thuyas soit stoppé dans les parties privatives.

Avec nos remerciements et nos sentiments respectueux.

Président ANM
C. SIMON

Président Montafreunde
O. NORD

Président RSN
M. GALLIOT